SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Circulaire Décembre 2010

EDITORIAL

Nous assistons en ce moment à un déluge de démonstrations diverses démontrant que le bois est la composante matérielle essentielle du bien être de l'homme.

Je ne voudrais pas passer pour un vieux barbon, ce que je suis probablement, mais, je doute ! Ou bien nous n'avons pas fait notre boulot pour transmettre à nos descendants ce que nous savions, ou bien ils n'ont pas écouté leurs aînés, absorbés qu'ils sont par les sciences nouvelles que leur apporte la modernité.

Je ne nie pas le progrès qui nous a fait tant de bien et de mal à la fois, mais enfin : découvrir tout d'un coup que l'eau et la forêt sont intimement liés ; qu'il ne faut pas déboiser les surfaces qui se trouvent en amont d'une source ou les reboiser, que l'eau pure qui sort de la terre est meilleure à boire que celle qui sort des stations d'épuration ! Est-ce bien utile. La réponse est oui puisque les moins de trente ans ne le savaient pas.

Nous démontrer dans un autre colloque que la vapeur produite dans des chaudières à bois peut servir non seulement à se chauffer mais aussi à faire fonctionner des machines, c'est monsieur PAPIN ressuscité.

La scierie de mon père tournait avec une machine à vapeur produite par une chaudière Babcok et Wilkok qui utilisait comme combustible, uniquement les dosses des billons et de la sciure. Sans parler du train des pignes qui allumait sa chaudière avec des pommes de pins.
Mais ne soyons pas rétrogrades, heureusement que la fée électricité a simplifié tout çà.

Cela n'est pas une critique et je loue les efforts qui sont faits pour « faire savoir » à la condition toutefois que ces manifestations ne coûtent pas le prix d'une année de technicien forestier qui nous fait tant défaut.

Gardons raison, il faut vivre avec son temps, mais ne nous vautrons pas dans la facilité. Prenons garde à l'arrêt total de la circulation des avions parce que un volcan se fâche, restons ZEN quand des grévistes ferment les robinets de pétrole et pensons à nos aînés qui ont beaucoup plus souffert que nous.

Après cette démonstration de morale, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter tout ce que vous méritez, auprès de votre famille et sous vos arbres de Noël.

Louis VALENTIN

Sommaire

- Éditorial
- NATURA 2000
- La Plaine des Maures : Choix du gestionnaire
- Pourquoi établir un Plan de Gestion
- La Briquette distinguées par le Conseil Général.
- Sur les Maures et l'Estérel, les propriétaires s'activent pour leurs forêts!
- Les Annonces de la Forêt Varoise
- Les Adresses utiles...

Votre Président et son Conseil d'Administration vous souhaitent une

Bonne et Heureuse Année 2011 !

NATURA 2000 ...

à l'heure ou nous mettons sous presse!

En effet ce que l'on peut en dire aujourd'hui ce n'est plus ce qu'on disait hier et pas non plus ce qu'on en dira demain!

Les règles du jeu changent au cours de la partie! Drôle de jeu, en effet, auquel nous, propriétaires forestiers, sommes maintenant nécessairement conviés... et pourtant la partie a commencé il y a dix ans. Ce n'est qu'actuellement que les joueurs pensent à nous faire entrer sur le terrain.... Et pour cause : tout ce qu'ils ont fait sans nous (inventaires, Copils, Docobs....) n'a de sens si, finalement, nous acceptons de « signer là » ! Signer quoi :

Les contrats NATURA 2000...

Quelles maladresses de la part des administrations! Pourquoi avoir consulté la terre entière, les associations de protection de la nature, les usagers de tout poils, les sachants pour rédiger les documents d'objectifs et avoir ignoré le seul qui pouvait permettre la réalisation de ces objectifs : le « propriétaire forestier, maître et gestionnaire du foncier »? Pris ainsi à rebrousse poils notre envie de coopérer n'est pas évidente! Que vous conseiller? Avec une grande prudence nous pouvons vous dire :

1. Pour ceux d'entre vous qui ont un Plan Simple de Gestion (PSG), faites savoir à celui qui vous sollicite pour signer un contrat si oui ou non cela s'inscrit dans vos intentions de gestion.
2. Faites savoir vos réticences à vous engager dans un processus dont les règles changent constamment.
3. L'Europe reproche en général à la France ses interprétations trop laxistes de ses directives ainsi un simple décret du 09/04/10 vient ajouter 29 cas pour lesquels une étude d'incidence en général couteuse, est exigée.
4. Néanmoins un contrat est un contrat et les engagements co - signés ont valeur de loi entre les parties...dans notre cas, pour 5 ans. Si donc vous y trouvez réellement un avantage, après avoir lu minutieusement même les petites lettres :

   signez!

5. Nous allons créer, au syndicat, un **observatoire** - c'est à la mode - des contrats NATURA 2000. Signalez nous vos contrats, nous les évaluerons et les comparerons avec d'autres.... pour mieux vous conseiller.
6. Nous venons d'apprendre que les indemnisations versées pourront l'être sous forme de barème et non de facture ce qui peut permettre de faire soi-même les travaux.

Michel DARD

« Lac des Escarcets » : Ce joyau de la Plaine des Maures est pourtant une création récente de l'homme. Le classement R.N.N. n'aurait jamais permis de transformer ainsi les marres temporaires en un lac permanent.

La Plaine des Maures : Choix du gestionnaire.

C'est le Conseil Général qui a été choisi comme gestionnaire de la Réserve Nationale Naturelle de la Plaine des Maures.

Rappelons que celui-ci était opposé à ce classement et proposait un Parc Naturel Régional, avec une gestion beaucoup plus proche du « local ». Par deux fois il s'est mobilisé à nos cotés, à l'occasion des deux manifestations au Cannet des Maures en été 2008.

Rappelons que nous, propriétaires forestiers, ne serons représentés que dans une des 4 commissions du Comité consultatif, en compagnie des usagers... C'est à dire que finalement nous ne « pèserons » que pour 1 sur 8 au sein de cette instance décisionnelle...
Ce qui nous semble paradoxal puisque notre qualité de « propriétaires » nous rend encore et pour l'instant maîtres du foncier !

Dans l'adversité votre syndicat vous défendra de tout son poids ! Une chance : les restrictions budgétaires, très en vogue, ne permettront pas de recruter beaucoup de « petits hommes verts » chargés de nous surveiller... et de compter les tortues (des Maures) !

Michel DARD

POURQUOI ETABLIR UN PLAN DE GESTION

- Parce que : c'est **obligatoire** pour les forêts de plus de 25 hectares.
- Parce que : vous voulez avoir un plan conseil, pour mieux gérer et conserver votre propriété.
- Parce que : vous souhaitez savoir que faire dans votre forêt pour en retirer un revenu.
- Parce que : vous voulez bénéficier **des exonérations fiscales**, en cas de mutation ou de succession
- Parce que : vous avez moins de 25 hectares et plus de 10 hectares et que vous voulez bénéficier de tous les avantages cités plus haut.
- Parce que : la Coopérative Provence-Forêt ou l'ASL de gestion de la subéraie varoise sont à votre disposition pour établir votre plan, moyennant rétribution après acceptation d'un devis.

Pour plus de renseignements au sujet d'un **PSG** ou un **CBPS** (document pour moins de 25 ha) , appelez votre correspondant CRPF ; leurs coordonnées se trouvent au dos de ce circulaire.

La Briquette distinguée par le Conseil Général : Bravo et Merci !

Félicitations à Monsieur Ivan de Saint Pierre repreneur de l'entreprise forestière EBE-Bois : son projet de **briquettes** forestières est lauréat du Concours « Var, Terre d'innovations » 2010, organisé par le Conseil Général.

Le Var ne possédant que très peu de sciure de bois (sous produit des scieries) est mal placé pour fabriquer des granulés de bois...tandis que la **briquette** c'est de la plaquette forestière fortement compressée et mise sous forme parallépipédique, sans adjuvant.

Cette densification et cette mise en forme géométrique permettent de résoudre le problème de l'encombrement du combustible « bois déchiqueté ».

Cette **briquette** est actuellement fabriquée à 100% à partir de nos pins d'Alep ; sa destination favorite est nos inserts.
Pour les chaudières, il reste à inventer un système (genre barillet) permettant de véhiculer automatiquement la **briquette** au foyer.
Ce sera l'objet du prix 2011 du Conseil Général « Concours Var, Terre d'innovation ». !

Remerciements au Conseil Général du Var, en particulier à sa vice-présidente en charge de l'Agriculture et de la Forêt, Madame la Députée Josette PONS, à son génie forestier, F. Beniamino, et à sa chargée de mission Bois Energie, Fabienne Tanchaud.

Ils ont su détecter dans ce processus ce qui va être un outil précieux pour l'utilisation de notre pin d'Alep...dont le triste sort est hélas trop souvent l'abandon puis l'incendie.

Désormais cette essence – majoritaire dans notre département – ne sera plus captive du marché unique et peu attrayant de la trituration....

Michel DARD

Sur les Maures et l'Esterel, les propriétaires s'activent pour leurs forêts !

En 1991, les propriétaires forestiers des Maures ont créé l'Association Syndicale Libre de gestion forestière de la Suberaie Varoise (ASL Suberaie Varoise). Attachés au chêne-liège, emblème de ces massifs cristallins varois, ils ont voulu que le périmètre de cette association épouse l'aire de répartition du chêne-liège dans le Var, à savoir principalement les Maures et l'Esterel.

L'ASL Suberaie Varoise a pour mission d'accompagner le propriétaire forestier dans la gestion de son domaine, ce qui comprend :

- la rédaction du plan simple de gestion ou le diagnostic de sa forêt,
- la sélection des entreprises et l'encadrement de tout type de chantier (débroussaillement, coupe de bois, levée de liège, travaux sylvicoles, projet sylvopastoral, ...),
- le montage des dossiers de subventions pour les travaux ou projets pouvant en bénéficier (aides à la rédaction des PSG, à des travaux liés à Natura 2000 ou à la DFCI,...),
- l'animation de réunions thématiques d'information (« comment réhabiliter ma châtaigneraie ? », « propriétaire forestier et Natura 2000 : mode d'emploi »),...

Les 180 propriétaires qui adhèrent aujourd'hui à l'ASL ne se limitent pas l'entretien de leur suberaie et réalisent également de nombreux travaux dans les châtaigneraies, dans les zones de pins maritimes et autres essences du massif des Maures !

L'ASL Suberaie Varoise est déjà bien connue du Syndicat puisqu'une partie d'entre vous y est adhérente et a participé au succès de cette structure qui fêtera ses 20 ans au printemps 2011 !
L'ASL travaille également étroitement avec le CRPF et participe aux relevés de placettes et suivi des plantations expérimentales pour la surveillance de l'état de santé de nos forêts et leurs adaptations face aux attaques de *Platypus, Matsuccochus, Cynips* du châtaignier et autres indésirables...

Dynamisée par 3 salariés (une ingénieur forestier, un technicien et un secrétaire), elle a pour Président M. Claude Audibert et est basée au Pôle forêt de la Communauté de Communes Cœur de Var au Luc en Provence.

Le site internet de l'ASL fournit également de précieux renseignements, téléchargeables et régulièrement mis à jour : Statuts et comptes-rendus d'assemblée générale, documents techniques, liens vers les administrations, bulletins d'informations, etc. : http://www.suberaievaroise.com
Nous sommes à votre disposition pour tout conseil et adhésion. N'hésiter pas à nous contacter:

ASL Subéraie Varoise
Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon
83340 LE LUC
mail : asl.suberaie.varoise@gmail.com
téléphone : 04 94 73 57 92 ou au 06 73 69 45 28

Chloé MONTA
ASL subéraie Varoise

Travaux de débroussaillement réalisés à Vidauban en janvier 2010. Une régénération dynamique de chênes-liège est apparue depuis.
Les travaux ont été subventionnés par l'Etat et l'Europe dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Travaux de nettoyage d'une plantation de pins pignons réalisés à Agay en février 2009.

Les Annonces de la Forêt Varoise

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

PROPRIETES A LA VENTE :

- 10 ha sur PIGNANS essences: chênes liège, châtaigniers ...
- 12 ha avec 2 ha agricole sur MONTFERRAT. Site pour info : http://www.jeaumiguy.com
- 19 ha sur ROQUEBRUNE SUR ARGENS, Haute Cavalières, chênes, châtaigniers et pins.
- 20 ha de collines très boisé lieu-dit Cancerilles sur MEOUNES
- 12 ha sur LE MUY et 2.5 ha sur LA ROQUEBRUSSANNE
- 35 ha sur GASSIN
- 20 ha sur RIANS urgent
- 10 ha BRIGOLES avec 88 ares en zone agricole, 15 ha LA MOLE ; 145 ha à St MAXIMIN au bord de la N560 avec une ancienne bergerie ; 42 ha à St ZACHARIE
- 17 ha et 18 ha (morcelées) sur VIDAUBAN, terrains plats et en colline, facile d'accès, possibilité de replanter des vignes.
- 10 ha sur BARGEMON, forêt Château de Fauvas, en bord de route.

PETITES PROPRIETES :

- 2,2 ha de forêt sur LA GARDE FREINET Plaine St Clément ; 1 ha BELGENTIER
- 4,83 ha sur Lorgues et 2,42 ha sur Le Thoronet urgent
- 8 ha entre LE LUC et CABASSE
- 8 ha LES ARCS et 7 ha ROCBARON 5 ha LA MOLE

RECHERCHE:

- Forêts de châtaigniers (Maures) et forêts à Draguignan, Figanières et Tourrettes. Tél. : 06.42.42.32.27
- Forêt de châtaigniers (Maures) toutes surfaces tél. : 06.73.49.70.18
- Forêt toutes surfaces et essences sur la commune LES MAYONS tél. : 06.80.82.53.29
- Forêt toutes surfaces et essences sur Pignans, Pierrefeu et environs, mail : junonbxl@skynet.be
- Forêt entre 20 et 200 ha dans le Var pour la chasse tél: 06.09.54.37.39
- Forêt pour la chasse entre 30 et 90 ha dans le 13 et 83 tél. : 06.11.56.46.51 mail: imp.gatusso.philippe@wanadoo.fr

Les adresses utiles :

Centre Régional de la Propriété Forestière. Antenne du VAR
Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC Techniciens : **Var Ouest : Jean-Marc CORTI** Tél. : 04.94.50.11.51 Mail : jean-marc.corti@crpf.fr
Var Est : Stéphane NALIN Tél. : 04.94.50.11.52
Mail : stephane.nalin@crpf.fr
Secrétariat CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin.

Coopérative Provence Forêt Antenne du VAR
Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC Techniciens : Emmanuel ATANOUX Tél. : 04.94.50.11.55 Sarah MAESTRE Tél. : 04.94.50.11.56

ASL Subéraie Varoise
Pôle Foret Quartier Précoumin Route de Toulon
83340 LE LUC Tél. : 04.94.73.57.92
Techniciens de l'ASL : Chloé Monta et Nicolas Cano

Rappel pour les internautes :
Forêt Privée : www.foretpriveefrancaise.com/paca
Info régionale : www.ofme.org/crpf/ ou www.ofme.org/
Tourisme : www.forestour-paca.org
Info environnement : www.environnement.gouv.fr
Certification : www.pefc.org
Forêt Privée : www.provenceforet.fr

Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var
Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France
Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 LE LUC
Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71
Mail : spfsvar@aol.com
Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00